

Emissions de gaz à effet de serre en France : bilan officiel 1990-2019

Les données officielles d'émission de gaz à effet de serre, calculées par le Citepa pour le compte de la France, viennent d'être publiées [sur notre site](#). Il s'agit des données d'émissions en France métropolitaine et en Outre-mer inclus dans l'UE, hors émissions importées et hors puits de carbone.

Les émissions repartent à la baisse : -4% en 2018, -1% en 2019

Après une période de baisse entre 2005 et 2014 (-2,2%/an en moyenne), **entre 2014 et 2017, les émissions étaient repartiées à la hausse (+0,7%/an en moyenne)**, du fait des secteurs de l'énergie, transport, chauffage notamment. **Depuis 2018, les émissions sont de nouveau en baisse (-4% en 2018, -1% en 2019)**, tendance qui devrait se poursuivre en 2020 compte tenu de la crise du Covid-19. Les émissions de 2018 (445 Mt CO₂e) et de 2019 (441 Mt CO₂e) ont les niveaux plus bas enregistrés depuis 1990.

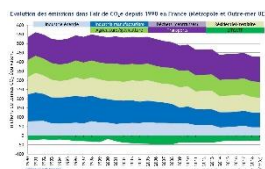
Le rôle majeur des véhicules diesel, du chauffage et de l'élevage

En 2018, 31% des émissions de GES sont liées au secteur des Transports, 19% à l'Agriculture, 19% au secteur Résidentiel-Tertiaire, 18% à l'Industrie manufacturière et à la construction, 10% à l'industrie de l'énergie, et 3% aux déchets. Cependant, **seuls six sous-secteurs sont responsables de la moitié des émissions de GES** : les **véhicules particuliers diesel** (11,7%), le **résidentiel** (chauffage..., 10,9%), le **tertiaire** (chauffage, réfrigération... 7,8%) ; **l'élevage bovin** (7,7%) ; les **poids lourds diesel** (6,4%) et les **véhicules utilitaires légers diesel** (5,4%). Les diminutions notables entre 2017 et 2019 sont liées aux secteurs de l'énergie (-29% pour la production d'électricité), du résidentiel-tertiaire (-9%), de l'agriculture (-2%) et des déchets (-5%).

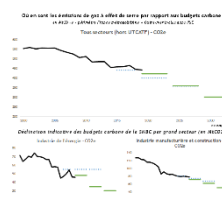
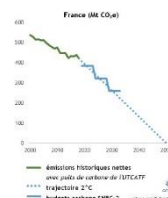
Les émissions doivent diminuer plus rapidement pour respecter les prochains budgets carbone

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) de la France fixe les objectifs climat de la France. Pour différentes périodes, les émissions, en moyenne sur la période, ne doivent pas dépasser un budget carbone. Le 1^{er} budget carbone (2015-2018) n'avait pas été respecté. Le budget carbone pour la période 2019-2023, fixé en 2020 par la SNBC révisée, s'élève à **422 MtCO₂e/an**. Le budget indicatif annuel pour l'année 2019 s'élève quant à lui à 443 Mt CO₂e. L'estimation provisoire des émissions 2019 s'élève à 441 Mt. Si cette pré-estimation est confirmée par l'inventaire consolidé 2019 à publier en avril 2021, **l'année 2019 respecterait donc l'objectif fixé pour cette année**. Les émissions devront encore baisser les années suivantes de près de -10Mt CO₂e en moyenne par an (soit -2,3%/an) pour que le 2^e budget carbone soit respecté en moyenne sur la période.

Graphiques téléchargeables (cliquer sur chaque image pour les télécharger)



CO2e	1990-2011	2017-2019	diff. 2019
Transport	117	56	16
Industrie manufacturière, construction	154	23	19
Énergie	154	23	19
Utilitaires légers	110	45	20
Particuliers	85	29	12
Énergie nucléaire	2	42	0
Énergie fossile	132	20	13
Industrie chimique	49	26	26
CO2e net (LULUCF)	-183	-41	-15
Total	124	44	12



[Visualiser en ligne les émissions](#)

[Télécharger les données](#)

[Questions-réponses sur le Citepa et l'inventaire](#)

Tendances, analyses, atteinte des objectifs...

Le **rapport Secten** accompagne ces données et présente des explications détaillées, secteur par secteur, substance par substance, ainsi que des informations sur le contexte politique et réglementaire, les tendances historiques et récentes, et des explications générales sur l'inventaire, etc.

Prochainement, à l'occasion de la sortie du rapport Secten édition 2020, un dossier de presse complet vous sera transmis ainsi qu'un accès en avant-première au rapport, la veille de sa diffusion publique.

[Plus d'information](#)